

Sans aucun effet positif sur les apprentissages des élèves, les contre-"réformes" successives n'ont servi qu'à organiser la dégradation des conditions de vie et de travail des élèves et des enseignant-es. En réalité, le seul projet des différents gouvernements est de faire baisser le coût de l'éducation publique, ce qui favorise le privé et dégrade les conditions d'études. Il est temps de faire tomber les masques.

Des élu-es et représentant-es SUD Education, pourquoi ?

Les principes généraux qui guident notre démarche sont clairs : nous défendons les collègues individuellement et collectivement ; nous ne sommes pas cogestionnaires de la misère imposée, nous n'avons pas à décider des priorités, nous défendons toutes les situations comme elles nous ont été soumises ; lorsque des blocages interviennent, nous aidons les collègues à s'organiser pour mettre en place le rapport de force nécessaire si c'est possible ; nous transmettons les informations reçues le plus rapidement et le plus largement possible aux collègues (écoles et listes « SUD info »). Toutes les informations des instances où nous siégeons sont accessibles sur : representants.sudeducriteil.org



1. La commission administrative paritaire départementale (CAPD), c'est quoi ?

On y aborde ce qui concerne la carrière des enseignant-e-s : mouvement, formations, temps partiels...

En CAPD, nos élu-es veillent à l'application des règles et luttent contre l'arbitraire, défendent les situations personnelles des collègues, font remonter les questions qui leur sont transmises, informent des réponses données à l'issue de chaque CAPD, mobilisent les collègues contre des situations que l'administration cherche à imposer.

Contactez nos élu-es dans le 93 : capd93@sudeducriteil.org

Contactez nos élu-es dans le 94 : capd94@sudeducriteil.org

Consulter les compte-rendu communiqués par nos élus en CAPD 93 et CAPD 94 : <http://sudeducriteil.org/-elections-professionnelles-.html>

Exemple en pratique...

Le retard pris dans les affectations pour la rentrée 2014 a entraîné de nombreuses situations aberrantes – stagiaires affectés en août sans aucun respect de leurs demandes, collègues à titre provisoire demandant leur maintien dans l'école affectés ailleurs alors que des postes étaient libres... SUD a obtenu la satisfaction de nombreuses demandes ignorées par l'administration ou non transmises par les IEN.



2. Le comité hygiène, sécurité et conditions de travail départemental (CHSCTD), c'est quoi ?

On y aborde les questions relatives à la santé, la sécurité, les conditions de travail, dont l'employeur est désormais considéré comme responsable. Les représentants sont nommés en fonction des résultats électoraux.

En CHSCT, nos représentant-es, avec des moyens extrêmement réduits (un CHSCT pour le département alors qu'il devrait y en avoir un pour 50 salariés), tentent de mettre en place les outils de protection des salariés, en dépit de manoeuvres dilatoires de l'administration.

Contactez nos élu-es : chsct93@sudeducriteil.org

Les compte-rendus et les campagnes du syndicat (mise en place du registre santé et sécurité de travail dans les écoles, enquête sur la souffrance au travail...) <http://sudeducriteil.org/-CHS-.html>

Exemple en pratique...

Le délit d'entrave n'est pas reconnu dans le public comme c'est le cas dans le privé, l'administration a des obligations légales qu'elle ne respecte pas. SUD s'y substitue pour aider les équipes à mettre en place le registre de santé et sécurité au travail (RSST). Une cinquantaine d'écoles du 93 ont installé un registre fourni par le syndicat, après une présentation aux équipes.



Du 27 novembre au 4 décembre **votez** SUD éducation

3. Le comité technique spécial départemental (CTSD) ?

On y décide la carte scolaire - ouvertures et fermetures de classe, postes de maîtres sup, RASED, TPS, application des seuils...

Les représentant-e-s sont nommés par les syndicats en fonction de leurs résultats aux élections.

En CTSD, les représentant-es de SUD Education défendent les situations des écoles ; une « fiche-école » est remplissable en ligne dès novembre. Quand les projets de l'administration sont connus, SUD les transfère aux écoles et les aide à réagir. Les attaques se poursuivent sur les moyens, SUD Education maintient des revendications ambitieuses et se refuse à entériner tout recul : classement ZEP, RASED, seuils. Pour chaque école, chaque ville, chaque circonscription, nos représentants défendent le respect des acquis de 98.

Contactez nos élu-es dans le 93 : ctsd93@sudeducriteil.org

Contactez nos élu-es dans le 94 : contact@sudeducriteil.org

Compte rendus, documents transmis par l'administration, analyses sur les cartes scolaires <http://sudeducriteil.org/-rubrique254-.html>

Exemple en pratique...

Des batailles pied à pied, avec le soutien des parents, des enseignants, pétitions, audience, grève pour obtenir des moyens supplémentaires, comme à St-Denis en juin 2014, une dizaine d'écoles mobilisées... Défense acharnée des dossiers en comité et mobilisation des écoles s'accompagnent, mais chaque victoire locale est de plus en plus difficile et révèle la nécessité d'articuler ensemble les luttes éparses...



4. La commission consultative paritaire, c'est quoi ?

On y aborde les questions relatives aux précaires. Les règles les concernant sont floues en raison de leur arrivée récente dans le 1^{er} degré. Leurs droits sont ignorés par l'administration (conditions de recrutement, salaires, droits, formation...). SUD exigera des réunions régulières de la CCP.

Contactez nos élu-e-s, nous défendons les situations qui nous sont présentées :
pour le 93 : capd93@sudeducriteil.org
pour le 94 : capd94@sudeducriteil.org

Pour un syndicalisme de lutte

SUD dépose des préavis de grève pour couvrir tous les collègues en lutte. SUD organise des réunions d'information syndicale pour informer les collègues des projets et réformes en cours dans l'éducation et réfléchir collectivement aux luttes à mener. SUD accompagne régulièrement des équipes en lutte lors d'audiences pour appuyer leurs revendications et faire le lien avec la situation départementale ou académique. SUD a une démarche unitaire avec les autres syndicats et pousse pour obtenir des actions, des appels et des tracts communs intersyndicaux (en particulier sur les rythmes, les ZEP).

Pour une autre école, une autre société

Pour SUD, l'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise. C'est pourquoi SUD éducation lutte contre le libéralisme et le démantèlement du service public d'éducation. Nous défendons l'autogestion et les pédagogies alternatives et organisons régulièrement des stages de formation syndicale : droits syndicaux, souffrance au travail, pédagogies alternatives, féminisme, lutte contre l'extrême droite...

Pour une autre voix face à la hiérarchie

SUD défend tous les personnels, syndiqués ou non, dans le respect de nos principes (règles d'équité et de transparence dans les décisions) et des règles collectives (mutations, affectations, congés formation, problèmes hiérarchiques). Nous défendons les situations individuelles dans le cas de pressions hiérarchiques ou disciplinaires.

Décret « rythmes » : SUD Education en première ligne

SUD Education a commencé à mobiliser dès janvier 2013 contre le décret dit « rythmes » - en réalité avancée décisive vers la territorialisation, constituant une dégradation significative de nos conditions de travail et des conditions d'apprentissage, tandis que les moyens promis ne sont pas mis en place. De surcroît, cette réforme aggrave les rythmes en les faisant dépendre de considérations liées à l'organisation du périscolaire au meilleur coût par des villes étranglées budgétairement.

La lutte a débouché en 2013 sur une victoire partielle, amenant la plupart des villes à repousser l'application à 2014. Les instances du personnel (CDEN, CAPD, CHSCT) ont été utilisées par l'intersyndicale SUD-CGT-FO pour relayer une revendication d'abrogation-renégociation largement partagée par les personnels. Territoriaux, parents, enseignants, se sont généralement retrouvés côte à côte dans la rue, dans les AG, dans les intersyndicales, contre une réforme largement décriée.

SUD regrette la fragilité du front syndical unitaire, qui a permis à la réforme d'être appliquée partout cette rentrée. Elle est à contextualiser dans l'agenda libéral de l'Union européenne et de l'OCDE visant la destruction du cadre public et républicain de l'école, qui serait désormais vouée au marché. C'est pourquoi SUD Education poursuivra contre elle une lutte à long terme. Décrets Peillon, Hamon, et conséquences sur la fragilisation de notre statut (annualisation...) devront être abrogés.

Nos revendications

Conditions de travail dégradées, pesanteurs hiérarchiques

- ◆ Effectifs de classes surchargés, en hausse depuis des années
- ◆ Postes de classes et de remplaçants non pourvus
- ◆ Embauche de personnels précaires sans formation
- ◆ Réseaux d'aide laminés
- ◆ Inspection infantilisante, injonctions hiérarchiques et demandes institutionnelles de plus en plus pesantes
- ◆ Gel des salaires depuis 2010
- ◆ Médecine du travail embryonnaire
- ◆ Réforme des rythmes amplifiant notre temps de présence

Enseigner : un métier qui ne s'apprend plus ?

- ◆ Arrivée massive de stagiaires ou contractuels non formés
- ◆ Disparition de fait de la formation continue
- ◆ Animations pédagogiques inadaptées aux besoins et demandes, voire « obligatoires »
- ◆ AVS non formé-e-s et précaires
- ◆ Enseignement en ASH (Segpa, Ulis, Clis etc.) sans formation
- ◆ Formation ESPE inadaptée à l'entrée dans le métier

Une école de plus en plus inégalitaire

- ◆ Inégalité territoriale accrue par la réforme des rythmes
- ◆ Prise en charge inacceptable des enfants allophones : nombre insuffisant d'UPE2A et transformation en postes mobiles
- ◆ Perte des spécificités zep : moyens, seuils
- ◆ Socle commun qui formate nos élèves aux exigences du marché du travail
- ◆ Prise en charge inégalitaire, insuffisante voire inadaptée des enfants en grande difficulté
- ◆ Sélection sociale des enseignants (mastérisation)

Sud revendique

- ◆ 18 élèves maximum par classe ZEP, 20 hors ZEP
- ◆ La création des postes de titulaires nécessaires
- ◆ L'augmentation des salaires inversement proportionnelle au salaire, de minimum 400 €, vers l'égalité salariale
- ◆ La titularisation des précaires sans condition de concours ou nationalité
- ◆ Travailler moins pour travailler mieux et autrement : 18 h devant élèves + 6 h de concertation
- ◆ + d'enseignant-e-s que de classes
- ◆ Une véritable médecine du travail, CHSCT de circonscription
- ◆ Des congés de formation choisis

Sud revendique

- ◆ Le recrutement à BAC+ 3 suivi de deux ans de formation payés dans des instituts de formation dédiés avec 1/3 temps face élèves
- ◆ Une formation continue de qualité sur le temps de travail
- ◆ Une réflexion sur nos pratiques pédagogiques entre pair-e-s
- ◆ Une formation aux pédagogies alternatives
- ◆ De véritables formations professionnelles pour l'ASH (une année sans classe), les enseignants en UPE2A, les AVS

Sud revendique

- ◆ une école publique laïque gratuite et émancipatrice.
- ◆ une vraie réforme des rythmes scolaires, sans territorialisation, dégagée des lobbies
- ◆ éducation prioritaire : refonte de la carte dans une logique d'augmentation des moyens
- ◆ L'abandon des dispositifs de fichage (Base élèves, LPC...)
- ◆ Des dispositifs d'aide et de prévention complets : RASED, médecins scolaires, intégration des élèves relevant de la MDPH...
- ◆ Une école assurant les droits à l'égalité des sexes et luttant contre toutes les discriminations
- ◆ Des programmes favorisant l'expérimentation, l'esprit critique et la coopération
- ◆ Une prise en charge collective de la direction, renforcement du conseil des maîtres et maîtresses

Pour une autre éducation, publique, émancipatrice, respectueuse des conditions de travail des enseignant-e-s

Du 27 novembre au 4 décembre **votez**

SUD éducation

Comment voter ?

A retenir : pour pouvoir voter, chaque électeur-trice aura besoin de son « mot de passe électeur » et de son « identifiant électeur ».

Comment récupérer le « mot de passe électeur » ?

A partir du 22 septembre, tout-e électeur-trice peut se connecter sur l'espace électeur à l'adresse education.gouv.fr/electionspro2014. L'identifiant est l'adresse professionnelle type pre-nom.nom@ac-nomdelacademie.fr. L'électeur-trice choisit son mot de passe lors de sa première connection et le confirme via un mail envoyé sur sa boîte professionnelle. Il-elle aura besoin de ce mot de passe lors de l'élection.

Comment récupérer l'« identifiant électeur » ?

Entre le 4 et le 12 novembre, l'électeur-trice reçoit en main propre et/ou par mail sa notice de vote, qui contient l'identifiant électeur. Il-elle aura besoin de cet identifiant lors de l'élection.

Quand est-ce que se déroule le vote ?

Le vote se déroule sur une pleine semaine, du 27 novembre au 4 décembre. C'est alors qu'il faudra faire le maximum pour que tou-tes les adhérent-es et les sympathisant-es votent SUD éducation !

SUD éducation
Union syndicale
Solidaires

Professeur-es des écoles de l'académie de Créteil



facebook.com/
sueducationcreteil

VOTEZ

Du 27 novembre
au 4 décembre

SUD éducation